

Service des Eaux - Programme de travaux pour l'année 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les crédits inscrits au budget 1993 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

1. Opérations spécifiques

- participation aux travaux de cartographie nécessaires aux acquisitions des informations géographiques : 250 000 F HT à l'article 2315 code projet 89020 code service 30700,

- travaux de viabilisation du Parc Scientifique des Montboucons en vue de permettre la desserte en eau de l'École d'Ingénieurs de l'ENSMM : 1 600 000 F HT à l'article 2315 code projet 91010 code service 30700,

- les travaux de rénovation de la station de la Malate ont fait l'objet d'une délibération spécifique le 23 septembre 1991 et sont imputés à l'article 2315 91025 - 30700. Le financement mis en place en 1993 est de 3 850 000 F HT.

2. Crédits à répartir

- achat de tuyaux en fonte et pièces de raccords, et matériels de robinetterie et de fontainerie nécessaires aux travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau : 700 000 F HT à l'article 21531 code projet 00512 service 30700,

- travaux dans les stations et sur le réseau de distribution : 3 329 000 F HT à l'article 2315 code projet 00512 code service 30700.

Ces travaux seront répartis de la manière suivante :

Travaux dans les stations de traitement et de pompage :

- **Station de Chenecey** : 150 000 F HT pour le passage du flocculant : sulfate d'alumine solide, à l'utilisation du WAC polychlorure d'aluminium : flocculant liquide,

- **travaux divers dans les stations et réservoirs** : 150 000 F HT pour le remplacement d'échelles ordinaires par des échelles à crinoline dans les réservoirs ; pour le déplacement de cellules de bouclage moyenne tension du poste Malate au poste de pompage de Thise.

Travaux sur le réseau de distribution :

- travaux en coordination effectués en liaison avec d'autres programmes de travaux (renouvellement de conduites) :

Rues	Imputation	
	Article 2315	Article 21531
Rue Jouchoux (aménagement rond-point)	35 000 F	25 000 F
Rue Gounod (programme DSQ)	80 000 F	50 000 F
Rue de Trépillot (2 ^{ème} tranche)	150 000 F	70 000 F
Rue de la Grette (coordination avec Assainissement)	300 000 F	139 000 F
Chemin de Vieilley (aménagement rond-point)	40 000 F	35 000 F
Rue Pergaud (coordination avec GDF)	600 000 F	
Rue du Fort de Bregille / rue E. Picard (renforcement de réseau lié à permis de construire) - rues Fabre/Crotot	304 000 F	
Déviation eau salée à Miserey	20 000 F	
Boulevard Churchill carrefour de Fontaine-Écu	80 000 F	50 000 F
Rue de l'Espérance (extension pour aménagement zone d'activité)	200 000 F	
ZAC Château Galland (viabilité primaire chemin de Serre)	210 000 F	
Total	2 019 000 F	369 000 F

- travaux propres au service :

Rues	Imputation	
	Article 2315	Article 21531
Rue de la Rotonde (travaux de renforcement pour protection incendie)	670 000 F	
Rue des Chalets : travaux de rénovation	149 000 F	31 000 F
Rue de l'Église : rénovation en coordination avec EDF	670 000 F	
Total	1 489 000 F	31 000 F

Les travaux ci-dessus, hors opérations spécifiques représentent un montant global de :

* 3 808 000 F sur les crédits de l'article 2315 00512. Le crédit disponible est de 3 329 000 F HT. En fonction des résultats des appels d'offres, la rue de l'Église programmée en coordination en fin d'année avec EDF pourra être différée partiellement sur 1994.

* 400 000 F sur les crédits de l'article 21531 00512. Le crédit disponible est de 700 000 F et comprend l'achat de tuyaux pour les petites extensions ou modifications réalisées par le service, ainsi que l'achat des fournitures nécessaires à l'entretien du réseau.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé dont le financement a été prévu au budget 1993 du service,

- m'autoriser à signer les marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.